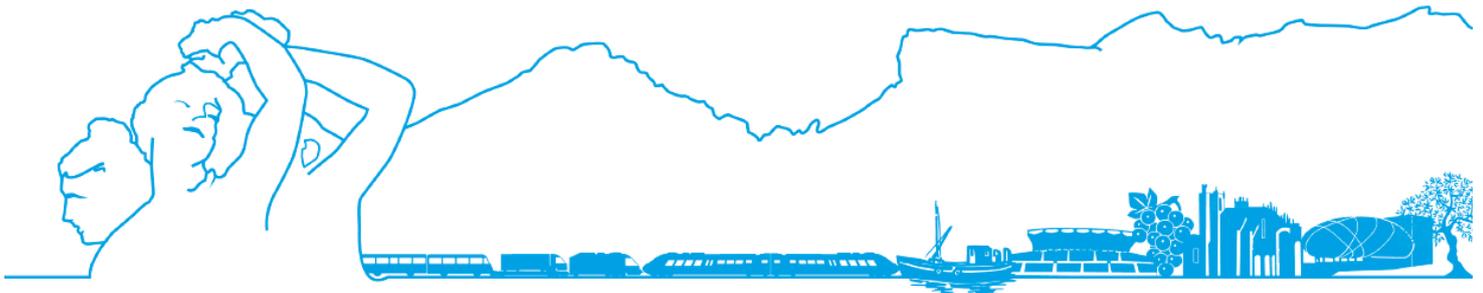


Compte-rendu

ATELIER AGRICULTURE, VITICULTURE ET FONCIER N°4

Mardi 15 mai 2012 – Narbonne
Novotel Narbonne Sud – 130 rue de l'Hôtellerie



LISBOA – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA – NARBONNE – MARSEILLE – VILNI

SVERIGE – DANMARK – SUOMI – DEUTSCHLAND – SLOVENSKO – EESTI – SLOVENIJA – ELLÁS – PORTUGAL – ESPAÑA – POL

— PARIS — KØBENHAVN — CALAIS — DOVER — LONDON — MONTPELLIER — WARSZAWA — BRISTOL — BRUXELLES — PERPIGNAN — DEN HAAG — AMSTERDAM — DORTMUND — BÉZIERS — HANNOVER — BERLIN

LISBOA – SÈTE – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA –

BELGIQUE — UNITED KINGDOM — ČESKÁ REPUBLIKA — SVERIGE — DANMARK — SUOMI — DEUTSCHLAND — SLOVENSKO — EESTI — SLOVENIJA — ELLÁS — PORTUGAL — ESPAÑA — POLSKA —

OUVERTURE — INNOVATION — INTERCONNEXION — PARTENARIAT — ÉCO-RESPONSABILITÉ — RÉSEAU — AVENIR — MOBILITÉ — ACCÈS — EUROPE — TERRITOIRES — ÉVOLUTION — PERF

BERLIN HAUPTBAHNHOF — LONDON SAINT PANCRAS — DUBLIN HI

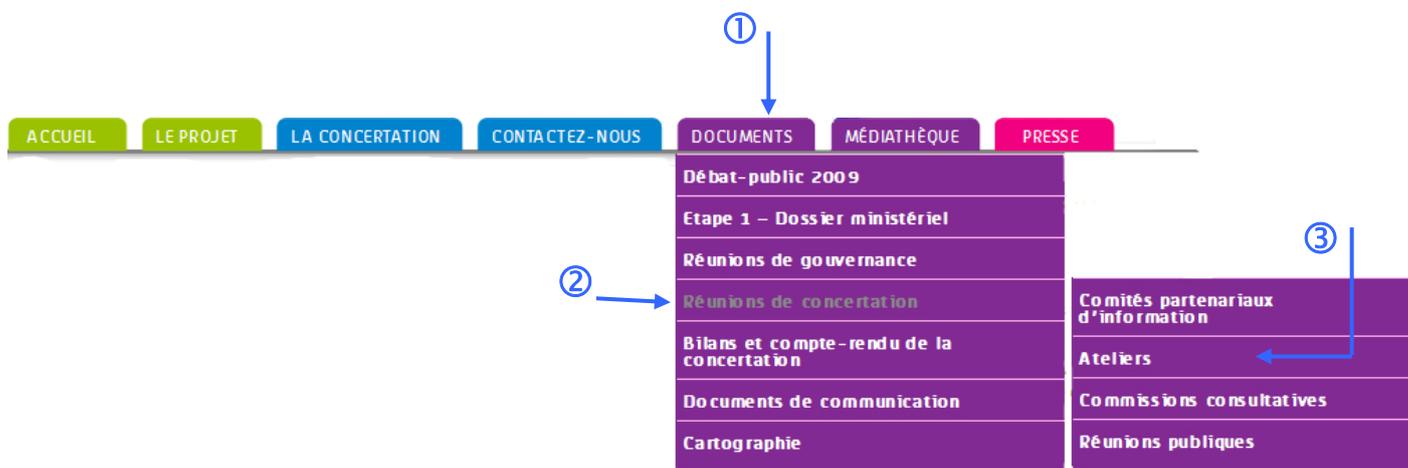
Début de la réunion à 10h05 au Novotel Sud de Narbonne en présence de 31 participants.

NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISME
DAIRIEN	Jean-Luc	Directeur	DDTM de l'Aude
HENON	Yves	Service économie Agricole	DDTM des Pyrénées-Orientales
BARNIER	François	Direction économie et territoire	Conseil général des Pyrénées-Orientales
LECLERCQ	Thibault	Directeur des déplacements et de l'éco-mobilité	Conseil général des Pyrénées-Orientales
ROBIN	Céline	Responsable du pôle Gestion immobilière	Conseil général des Pyrénées-Orientales
HARROUE	Patrick	Chargé aménagement rural	Conseil général de l'Aude
CHABERT	Bruno	Chef de service aménagement rural et foncier	Conseil général de l'Hérault
BOTREL	Isabelle	Responsable du service Collectivités et aménagement foncier	SAFER Languedoc-Roussillon
TRAVER	Roland	Chef de service des relations extérieures	SAFER Languedoc-Roussillon
JORDA	Claude	Élu à la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales Vice-président de la SAFER Languedoc-Roussillon	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales SAFER Languedoc-Roussillon
JACQUET	Jean François	Directeur adjoint	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
CHAILLOU	Manoëlle	Chargée de mission	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
HERITIER	Jean	Directeur	Chambre d'agriculture de l'Aude
CHAMPRIGAUD	Alain	Chef de service Territoire	Chambre d'agriculture de L'Aude
VIBERT	Claudine	Chargée d'Etudes	Chambre d'agriculture de l'Aude
LACHENAL	Renaud	Conseiller aménagement	Chambre d'agriculture de l'Hérault
CHAVEY	Alexandre	Conseiller territoire	Chambre d'agriculture de l'Hérault
VERGNES	Philippe	Président	Syndicat des vignerons du Midi
FOREST	Marie-Hélène	Directrice générale	Syndicat des vignerons du Midi
de CLOCK	Jean-Baptiste	Administrateur de syndicat	Syndicat régionale des vignerons indépendants
CARRETIER	Denis	Secrétaire général adjoint Président	FRSEA FDSEA Hérault
CONNES	Jean	Administrateur	FDSEA des Pyrénées-Orientales
GUINCHARD	Jean-Christophe	Juriste	FDSEA des Pyrénées-Orientales
COLIN	Pierre	Elu	FDSEA de l'Hérault
LALLE	Marie-Pierre	Directrice	FDSEA de l'Hérault
SERVAGE	Michel	Président	Union syndicale des vignerons de l'Aude
FABRE	Jean-Marie	Président	Fédération des vignerons indépendants de l'Aude
FABRY	Jean-Luc	Directeur	Fédération des vignerons indépendants de l'Aude
GAUJAL	Ludovic	Président	Coordination rurale
TACCONI	Franck	Juriste	Vignerons indépendants de l'Hérault
RICKMOUNIE	Christelle	Animatrice	CDJA des Pyrénées-Orientales

Les intervenants de Réseau Ferré de France pour cet atelier sont :

- **Édouard PARANT**, chef de la mission du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- **Patrick LINSALE**, responsable foncier
- **Régis JOURDAN**, bureau d'étude BRL Ingénierie pour Réseau ferré de France

La lecture du présent compte-rendu est facilitée grâce au diaporama présenté en réunion. Ce diaporama, ainsi que ce compte-rendu, sont en ligne sur le site www.lalignenouvelle.com sous la rubrique Documents – Réunions de concertation – Ateliers



DEROULE DE L'ATELIER

- Actualité du projet
- Diagnostics agricoles
- Présentation des principaux enjeux fonciers
- Synthèse des enjeux / Analyse multicritères

ACTUALITE DU PROJET

Édouard PARANT, RFF, remercie les participants de leur présence. Il introduit ce quatrième atelier « agriculture, viticulture et foncier » par un rappel des principales étapes du projet.

La zone de passage de 1 000 mètres a été actée par la ministre en charge de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, le 14 novembre 2011.

L'objectif de l'étape 2 des études est d'identifier :

- le tracé final,
- l'implantation ou non de gares nouvelles,
- la mixité de la ligne.

Une seconde décision ministérielle sera prise à l'automne 2012, concernant les gares nouvelles et la mixité de la ligne, sur la base du dossier validé par le COPIL du 13 juillet 2012.

L'enquête d'utilité publique sera conduite à l'horizon 2015, à l'issue de l'étape 3.

Patrick LINSALE, RFF, revient sur les conventions partenariales avec le monde agricole. Celles-ci ont toutes été signées avec les trois Chambres d'Agriculture et les trois Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

Concernant les prochaines échéances, Patrick LINSALE informe que le protocole sondage est en cours de validation et que des réunions d'information avec les exploitants, une dizaine, pourraient être organisées d'ici le 6 juin 2012, pour démarrer les sondages à la mi-juin 2012.

- **Denis CARRETIER, Chambre d'agriculture de l'Hérault**, pense est qu'il serait plus judicieux de signer dans un premier temps le protocole sondage pour ensuite réaliser les réunions d'information. Il trouve que le planning annoncé est trop ambitieux.
- **Philippe VERGNES, Syndicat des vignerons du midi**, est en accord avec Denis CARRETIER ; il indique qu'il n'est pas pensable de réaliser les réunions d'information avant que le protocole sondage ne soit signé.

Patrick LINSALE, RFF, demande quelle pourrait être l'organisation à mettre en place pour finaliser le protocole sondage.

- **Claude JORDA, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, annonce que concernant le département des Pyrénées-Orientales, le protocole sondage est quasiment terminé, il est dans les mains de RFF. Les Pyrénées-Orientales pourraient être en capacité de monter des réunions avec les exploitants le 6 juin 2012.

Patrick LINSALE, RFF, rappelle l'organisation technique mise en place pour avancer sur les protocoles sondages. Cécile ARRIGHY, directrice de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, pilote ce dossier pour l'ensemble de la profession.

Patrick LINSALE lui a donc fait ces observations concernant principalement les marges brutes qui apparaissent dans le protocole. Selon lui, les marges brutes n'ont pas lieu d'apparaître dans le protocole sondage.

- **Denis CARRETIER, Chambre d'agriculture de l'Hérault**, demande pourquoi RFF ne souhaite pas faire apparaître les marges brutes dans le protocole.

Patrick LINSALE, RFF, rappelle que l'ensemble des indemnités qui sont prévues dans les protocoles de ce type prennent en compte les pertes de récoltes cumulées. La marge brute n'est pas utilisée pour le calcul des indemnités de cette étape. Elle est par contre utilisée lors de l'occupation temporaire ou des acquisitions.

De plus, les marges brutes n'apparaissent pas dans l'accord départemental, signé en 1995 avec France Domaine, qui fait foi. Ce protocole, qui fixe les indemnités, est pour autant peut être à revoir, notamment concernant le rendement et les cépages régulateurs.

Patrick LINSALE indique que RFF ne maîtrise pas la marge brute et ne peut pas discuter de son montant, qui est imposée par France Domaine.

- **Jean-Marie FABRE, Fédération des vignerons indépendants de l'Aude**, revient sur la signature du protocole sondage et rappelle que le travail technique doit être expertisé puis validé par les élus. Aujourd'hui, le temps est donc bien trop court pour organiser les réunions d'information avec les exploitants pour le 6 juin 2012. En effet, il faut le temps de faire les réunions d'information et d'aller voir avec l'exploitant chaque point de sondage. De plus, c'est une période importante de travaux dans les vignes à cette époque. Jean-Marie FABRE déplore que la perte d'exploitation, liée à la perte de récolte ne soit pas transparente dans le protocole.
- **Renaud LACHENAL, Chambre d'agriculture de l'Hérault** demande quelle est la procédure à mettre en place compte tenu que RFF ne maîtrise pas les marges brutes et que France Domaine ne signe plus ces protocoles.

Patrick LINSALE, RFF, précise que France Domaine ne signe plus avec le maître d'ouvrage ce type de protocole depuis la réalisation du TGV Méditerranée. A l'heure actuelle, tous les accords passés entre le maître d'ouvrage et le profession agricole concernent les dommages de travaux public, c'est à dire non liés à l'éviction, ni à la valeur vénale, ni l'acquisition.

- **Renaud LACHENAL, Chambre d'agriculture de l'Hérault** souhaite signaler qu'en 2010, pour le Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) les marges brutes ont été revues avec RFF. Il précise que dans le protocole national, lorsqu'il n'y a pas de culture en place, mais que le sol est préparé pour accueillir des cultures, une indemnité est prise en compte sous la forme d'une demi-année de culture.

Patrick LINSALE, RFF, rappelle qu'il existe une convention locale qui reprend les protocoles départementaux existants. Le montant des marges brutes par nature de culture n'a donc pas été négocié par RFF. Pour cette négociation, Patrick LINSALE rappelle qu'il faut faire appel à France Domaine.

Édouard PARANT, RFF, demande la confirmation aux participants de deux points :

- le portage technique du projet de protocole piloté par M^{me} Cécile ARRIGHY
- l'information aux exploitants une fois le protocole sondage signé.

- **L'assemblée**, acquiesce à ces deux points.

Édouard PARANT, RFF, demande si le temps dévolu pour signer le protocole peut être mis à profit pour procéder au repérage des accès avec les entreprises.

- **Philippe VERGNES, Syndicat des vignerons du midi**, indique que la première action à réaliser est de finaliser le protocole et d'organiser une réunion avec les techniciens et les élus. Les actions de terrain ne sont pas à organiser avant la signature.

L'assemblée s'accorde sur la date du vendredi 1^{er} juin 2012 à 15h pour organiser la réunion de bouclage du protocole sondage avec les élus et les techniciens ; elle se déroulera dans les locaux du syndicat des vignerons du Midi, à Narbonne.

Patrick LINSALE demande si les documents fournis sont suffisants pour repérer les exploitants directement concernés.

- **Franck TACCONI Vignerons indépendants de l'Hérault** fait remarquer qu'il n'a pas reçu ces documents.

Édouard PARANT, RFF, indique que les documents ont été diffusés par RFF aux chambres d'agriculture. A charge à présent aux différentes chambres de les diffuser dans leur réseau.

- **Jean CONNES, FDSEA des Pyrénées-Orientales**, demande si les sondages indiqués sur la carte peuvent varier de 50 à 100 mètres.

Patrick LINSALE, RFF, affirme que certains sondages peuvent être décalés, mais à la marge. Cette question sera l'objet des visites de terrain avec les exploitants.

- **Jean CONNES, FDSEA des Pyrénées-Orientales**, demande quel sera le matériel utilisé.

Patrick LINSALE, RFF, indique que plusieurs types de matériel peuvent être utilisés pour les sondages, tel des véhicules légers ou des pelles mécaniques par endroit. L'emprise du sondage peut aller jusqu'à 30m².

DIAGNOSTICS AGRICOLES

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, en charge du volet agriculture, viticulture, foncier au sein du groupement de maîtrise d'œuvre, précise que l'ensemble des diagnostics sont terminés. (Cf. diapositive 9). Les diagnostics agri-viticoles départementaux et foncier vont être présentés en séance. Les diagnostics forestier et incendie ne sont pas présentés ici, mais ont bien été réalisés et pris en compte dans l'analyse.

Caractérisation des espaces agricoles dans les Pyrénées-Orientales

Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales présente la caractérisation des espaces agricoles dans les Pyrénées-Orientales. (Cf. diapositives 11 à 21 de la présentation).

- **Jean-Baptiste de CLOCK, Syndicat des vignerons indépendants de l'Hérault** demande si dans les calculs, les différentes occupations du sol sont cumulées.
- **Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales** répond qu'il n'y a pas de cumul, une seule occupation des sols est comptabilisée. Chaque culture est identifiée à la parcelle est donne son point à la parcelle
- **Jean-Baptiste de CLOCK, Syndicat des vignerons indépendants de l'Hérault**, demande si l'Hérault et l'Aude ont adopté le même mode de calcul que les Pyrénées-Orientales.

Édouard PARANT, RFF, répond que chaque Chambre a souhaité adopter un mode de calcul propre du fait de la spécificité des cultures et de la structuration de la profession.

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, précise que l'ensemble des données disponibles n'étaient pas les mêmes dans chaque département, c'est aussi une raison pour laquelle les modes de calcul sont différents.

Caractérisation des espaces agricoles dans l'Aude

Claudine VIBERT Chambre d'agriculture de l'Aude présente la caractérisation des espaces agricoles dans l'Aude. (Cf. diapositives 22 à 31 de la présentation).

- **Jean-Marie FABRE, fédération des vignerons indépendants de l'Aude** fait remarquer que le paramètre d'investissement touristique et œnotouristique (accueil, parcours, visite, valorisation paysagère) n'apparaît pas dans la présentation. Il indique que la zone de passage littorale impacte le plus cette potentialité de développement. Cette zone de passage est donc inacceptable.

- **Claudine VIBERT Chambre d'agriculture de l'Aude** indique que l'analyse du bâti agricole sera intégrée à la carte. Ceci pourra faire ressortir cet enjeu.

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, demande si la fédération des vignerons indépendants de l'Aude fait allusion à de l'investissement agricole ou de l'investissement de collectivités

- **Jean-Marie FABRE, fédération des vignerons indépendants de l'Aude** indique qu'il s'agit de la totalité de l'investissement qui est réalisé de manière tripartite : de la part des fonds européens, ceux des collectivités et ceux des entreprises qui ont capitalisé sur la création de richesse au travers de volets de diversification.
- **Philippe VERGNES, Syndicat des vignerons du midi**, est en accord avec Jean-Marie FABRE ; il mentionne que le tracé doit être trouvé dans la zone de passage Médiane.

Caractérisation des espaces agricoles dans l'Hérault

Alexandre CHAVEY, Chambre d'agriculture de l'Hérault présente la caractérisation des espaces agricoles dans l'Hérault. (Cf. diapositives 32 à 51 de la présentation).

- **Jean CONNES, FDSEA des Pyrénées-Orientales**, fait remarquer que pour chaque exploitant, même une terre non irriguée a son importance. De plus, en zone non irriguée, une exploitation peut présenter un enjeu fort si elle contribue à l'environnement paysager. Il tient à préciser que dès qu'une terre est prélevée, ceci est dommageable pour les agriculteurs. Concernant le tracé, Jean CONNES plébiscite la zone de passage Médiane.

Patrick LINSALE, RFF, indique que l'impact foncier est également pris en compte au titre de l'analyse multicritères.

- **Pierre COLIN, FDSEA de l'Hérault**, indique que, de manière générale, les enjeux agri-touristiques doivent être mieux pris en compte sur les trois départements. Il demande également de ne pas limiter le potentiel agronomique à une RFu supérieure à 120 mm mais de prévoir des classes intermédiaires.
- **Alexandre CHAVEY, Chambre d'agriculture de l'Hérault** répond au sujet de la question agri-touristique, qu'en phase 1 du travail, une photographie au niveau macro a été effectuée. En phase 2, l'étude sera réalisée au niveau de l'exploitation.
- **Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales** fait remarquer que pour les Pyrénées-Orientales cette dimension a été prise en compte.

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, ajoute que le bâti agricole a été pris en compte et que lors de l'étape 2 des études les exploitations seront prises en compte elles aussi.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU MARCHÉ FONCIER ET DES PRINCIPAUX ENJEUX FONCIERS

Roland TRAVER, SAFER Languedoc-Roussillon présente les principaux enjeux fonciers de la zone de passage. (Cf. diapositives 52 à 67 de la présentation).

- **Claude JORDA, SAFER Languedoc-Roussillon**, fait remarquer que la réalisation de ce type d'infrastructure déstructure le marché foncier. Il y a un exemple typique dans la région : celui des Pyrénées-Orientales. Il existe des agriculteurs qui vendent des parcelles et cherchent à se réinstaller. En général le prix de rachat des terres est toujours au

dessus des prix des terres agricoles. Ceci provoque des réactions chez les agriculteurs qui ne sont pas impactés par l'ouvrage, mais touchés par l'augmentation des prix du foncier.

La SAFER, ou RFF doit donc étudier le cas des réserves foncières, et la profession agricole devra gérer les rétrocessions.

- **Pierre COLIN, FDSEA de l'Hérault** rappelle que dans le secteur de Fabrègues, il est étudié de passer soit au nord, soit au sud de l'autoroute. Il estime qu'il est nécessaire de passer au sud de l'autoroute dans le massif de la Gardiole afin de moins impacter les terres agricoles.

Concernant le passage au droit de Picpoul de Pinet, il rappelle les éléments de contexte. Dans le cadre de la nouvelle délimitation de l'AOP Picpoul de Pinet, qui passe en cru, une délimitation parcellaire a été effectuée et un potentiel de 100 hectares de vignes en production a été désigné. Ce potentiel risque de diminuer à cause de l'impact de la ligne nouvelle. Un préjudice est donc réel pour la profession. Il indique qu'il serait intéressant de travailler sur l'image de revalorisation du Picpoul.

- **Patrick HARROUE, Conseil Général de l'Aude (1.58)**, indique qu'un partenaire est oublié dans la discussion car il existe aussi des enjeux de cohérence territoriale : il s'agit du Conseil général.

L'aménagement foncier, rural, agricole et forestier, est une obligation pour le maître d'ouvrage. En effet le maître d'ouvrage se doit de remédier aux dommages causés par l'ouvrage en finançant ces opérations d'aménagement foncier et en permettant une restructuration foncière grâce à une mise en place de structures d'aménagement foncier. Il est important de mettre en place des aménagements fonciers pour régler à la fois la gestion collective et la restructuration parcellaire. Dans ce cadre ci, la SAFER a bien évidemment tout son rôle à jouer notamment en constituant les stocks fonciers.

- **Denis CARRETIER, FRSEA**, affirme qu'il est nécessaire de se servir de l'opportunité de la ligne nouvelle pour favoriser le remembrement, en créant des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier en partenariat avec le conseil général. Pour autant, il est indispensable de trouver des financements pour réaliser ces réserves foncières. RFF a une obligation de constituer, avec les différents partenaires, des réserves foncières pour favoriser les échanges. Une réflexion est donc à mener pour mettre en place une stratégie à moyen et long terme.

Patrick LINSALE, RFF, signale que le code rural et la loi L.123-24 impose que le maître d'ouvrage constitue, avec les partenaires, les commissions communales et leur demande leur avis. Ces commissions communales seront organisées en temps utile, c'est-à-dire lorsqu'un tracé sera défini.

Concernant les réserves foncières, celles-ci représentent un outil pour réduire l'impact de la ligne nouvelle qui sera lui aussi mis en œuvre le moment venu.

Concernant les compensations, au-delà de l'aménagement foncier, le maître d'ouvrage a l'obligation de financer les travaux connexes, c'est-à-dire les travaux d'irrigation, de rétablissement de voirie... RFF assumera donc l'ensemble de ses responsabilités.

Édouard PARANT, RFF, revient sur la réserve foncière qui sera mise en œuvre. Il indique que se pose la question de financer des acquisitions alors que le projet n'est pas déclaré d'utilité publique. A ce jour, seul les mises en demeure faites sur le PIG de 2000 donnent lieu à des acquisitions conformément à la loi.

Ce sujet a été abordé au dernier COTECH du 25 avril 2012, mais les partenaires de RFF n'ont pas répondu favorablement à cette proposition. RFF ne portera pas seul une stratégie de réserve foncière. Il est nécessaire que ce soit un tour de table collectif de l'ensemble des porteurs du projet. Cette information est importante et il s'agit de la relayer et de trouver un moyen pour mettre en œuvre ce financement.

- **Philippe VERGNES, Syndicat des vignerons du midi**, rappelle qu'il ne faut pas occulter les investissements réalisés chez l'ensemble des vignerons.
- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, intervient au sujet de l'aspect paysager de certains vignobles. Les nouvelles formes d'aménagement agricole et foncier

envisagent avec les communes et les communautés de communes, des compensations possibles sur des aménagements paysagers non productifs, c'est-à-dire des aspects de compensation non spécifiquement agricoles mais qui impactent sur l'activité économique des domaines agricoles.

Bruno CHABERT est étonné que les réserves foncières ne puissent pas être effectuées sans un tour de table local. Cette tâche incombe selon lui au maître d'ouvrage.

Concernant le calendrier, l'enquête publique est planifiée à l'horizon 2015. Afin de pouvoir respecter ce planning, il est nécessaire de réaliser un conventionnement avec les départements d'ici l'été 2012 afin de choisir les opportunités foncières.

Édouard PARANT, RFF, indique que le réaménagement foncier sera mis en œuvre et financé dans le cadre du projet. Les obligations de RFF seront respectées.

Pour autant, l'anticipation d'acquisition d'opportunité de foncier, pour faciliter les opérations d'aménagement foncier n'est pas validée. Aujourd'hui il n'existe pas de fonds fléchés pour réaliser ces acquisitions d'anticipation. Pour pouvoir mettre en œuvre des solutions, il est donc indispensable de réunir un tour de table. L'Etat doit donc mettre en place une convention d'acquisitions foncières par anticipation, tel que demandé par la Ministre dans sa décision du 14 novembre 2011.

- **Denis CARRETIER, FRSEA**, trouve qu'il faut saisir l'opportunité quand elle existe. Il faut donc anticiper au plus vite.
- **Roland TRAVER, SAFER Languedoc-Roussillon** précise que concernant le financement des réserves foncières, il n'est pas demandé à l'Etat, ni aux départements, ni à RFF de financer des réserves foncières.
L'outil de stockage existant est la SAFER, qui peut financer des réserves. Par contre la SAFER ne peut pas assurer les intérêts financiers de ce stockage et la garantie de bonne fin. En effet, il est possible pour la SAFER LR d'acquérir dès lors qu'elle peut restituer les terrains acquis au bout de 5 ans, avoir une garantie de bonne fin d'acquisition et un portage du coût foncier.

Patrick LINSALE, RFF, confirme que l'on peut utiliser soit le stockage en capital, soit le portage financier. Dans la plupart des cas, l'interlocuteur agricole habituel est bien la SAFER. La question principale est de connaître la période de réalisation de ces réserves.

RFF a bien une obligation légale d'aménagement foncier, mais la réserve foncière n'est pas une obligation légale ; c'est un accord conventionnel que RFF est prêt à mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires dans des conditions qui restent à définir.

- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, affirme qu'il faut dès à présent décider de l'institution des commissions d'aménagement foncier.
Il ne faut pas commencer ces commissions d'aménagements dans un an, car d'ici là RFF aura déjà acquis des terrains sous le projet d'intérêt général (PIG) ; ce stock servira à effectuer des références de prix.

Patrick LINSALE, RFF, revient sur le fait que RFF acquiert, sur fonds propres, des terrains au titre du PIG depuis plus de 10 ans. Des stocks sont donc déjà constitués et RFF va poursuivre cette action. Patrick LINSALE attend les décisions des commissions communales sur l'opportunité de mettre en œuvre une opération d'aménagement foncier.

Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault, retient que RFF a d'ores et déjà commencé les stocks fonciers. Il faut donc conventionner d'ici l'été 2012 car les stocks réalisés par RFF sur fonds propres intéressent toute la profession et en particulier les conseils généraux.

D'autre part, le Conseil général va mettre en place rapidement les commissions communales.

Édouard PARANT, RFF, précise que le stock de terres de RFF est constitué aujourd'hui quasiment uniquement de terres situées sur le tracé de 2000. Il n'existe pas à l'heure actuelle de démarche volontaire pour acquérir d'autres terrains.

- **Claude JORDA, SAFER Languedoc-Roussillon**, revient sur le fait qu'il est indispensable de saisir les opportunités pour réaliser des stocks. De ce fait il est intéressant de réaliser une veille foncière pour pouvoir réagir vite si des opportunités se présentent.

Édouard PARANT, RFF, annonce que c'est bien dans cette optique que RFF a proposé à ces partenaires co-financeurs de monter un financement pour l'achat de ces terres.

- **Roland TRAVER, SAFER Languedoc-Roussillon** ajoute qu'il est important d'anticiper en matière de relocalisation foncière.
- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, demande combien recouvre en surface l'ancien tracé, par rapport aux tracés présentés à l'heure actuelle.

Édouard PARANT, RFF, répond que la zone de passage, qui est large de 1000 mètres, englobe 95% du PIG. Pour autant, il n'est pas certain que l'ensemble des 95% du PIG seront réutilisés pour le tracé final.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, présente le diaporama sur la synthèse des enjeux et l'analyse multicritères, (Cf. diapositives 68 à 76 de la présentation).

- **Pierre COLIN, FDSEA de l'Hérault** mentionne que le cadre de la loi de modernisation agricole concernant la limitation de l'artificialisation des sols agricoles est primordial. Il s'agit de limiter la perte de surface agricole utile (SAU) de récolte par de l'artificialisation. Ce cadre est donc aussi important en hiérarchie de priorité que le Grenelle de l'environnement.

Patrick LINSALE, RFF, indique que cette analyse sera incluse dans le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. En effet, l'ensemble des collectivités aura à se prononcer sur la réduction et l'artificialisation des espaces agricoles.

- **Jean CONNES, FDSEA des Pyrénées-Orientales**, fait remarquer, en référence à la diapositive 74, que la partie agricole dans l'analyse multicritères ne représentera que très peu d'enjeu. Il espère que dans la dimension économique et environnementale il existe aussi un enjeu agricole. Jean CONNES trouve qu'il est gênant que la ligne nouvelle passe à 80% sur des terres agricoles et que le critère agricole soit si peu pris en compte. Il trouve que les agriculteurs ne sont pas considérés à leur juste valeur.

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, indique que le critère agricole est pris en compte uniquement dans cette dimension sociétale.

Édouard PARANT, RFF, s'attendait à cette réaction de la profession. Ce qu'il doit être ici analysé est la manière dont l'Etat souhaite que RFF présente les dossiers et comment les choix seront justifiés. Le volet « Accessibilité sociale et économique », intègre tout ce qui touche à « l'Homme » (bruit, cadre de vie, volet paysager, acquisitions, développement économique...). L'agriculture fait partie de ces activités humaines. Pour autant, aujourd'hui l'agriculture et la viticulture représentent un des six critères de la thématique « accessibilité sociale et économique ». Il est vrai que l'homme n'est pas très favorisé par rapport à l'environnement. L'étude d'impact s'intéresse à l'environnement en général, c'est-à-dire à l'homme et au milieu naturel. Pour construire des dossiers solides, RFF est dans l'obligation de prendre en compte l'environnement, ce qui est souvent mal perçu.

- **Thibault LECLERCQ, Conseil général des Pyrénées-Orientales** soulève que dans la dimension sociétale les critères des fonctionnalités ferroviaires pèsent plus dans les choix

que les critères de l'accessibilité sociale et économique, donc en terme de priorité l'agriculture est deux fois moins importante que chaque fonctionnalité ferroviaire.

Édouard PARANT, RFF, confirme et répond que l'objectif est de concevoir en priorité un projet utile à la société, les fonctionnalités sont donc des éléments essentiels.

- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, demande quelle est la contribution de l'agriculture à l'environnement. Il serait légitime d'intégrer l'agriculture à la dimension environnementale. Il en est de même pour la dimension économique, car un actif agricole fait vivre 7 actifs non agricoles.

Édouard PARANT, RFF, fait remarquer que les critères définis doivent être discriminants pour choisir un tracé. Par exemple, concernant la mise en valeur des paysages par le monde agricole, ce volet est traité par un critère spécifique : « paysages et monuments ».

Il demande à Bruno CHABERT s'il peut proposer un indicateur pour prendre en compte le paysage vu sous l'angle agricole.

- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, répond que l'activité agritouristique pourrait être prise en compte.

Édouard PARANT, RFF, confirme que l'agriculture et ses effets bénéfiques sur l'environnement sera bien prise en compte. Le Schéma départemental d'aménagement paysager (SDAP), mené par RFF intègre ces éléments.

Régis JOURDAN, BRL Ingénierie, confirme que l'agriculture, par ses effets bénéfiques sur l'environnement, l'hydraulique et le risque incendie, sera présente en dehors du thème purement agricole, dans l'étude d'impact.

- **Claudine VIBERT Chambre d'agriculture de l'Aude** demande s'il est possible d'envisager une pondération des critères, afin que l'agriculture ait plus de poids dans la dimension sociétale.

Édouard PARANT, RFF, indique que la pondération est un système à double tranchant car chaque acteur souhaitera pondérer fortement son activité. RFF propose donc une grille le moins pondéré possible pour placer l'ensemble des acteurs sur un même pied d'égalité.

Édouard PARANT demande si les conseils généraux présents ont déjà mis en œuvre ce type de démarche.

- **Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales** précise que la chambre d'agriculture travaille régulièrement avec le conseil général et indique que le critère agricole ressort un peu plus que dans la présentation faite aujourd'hui. La pondération pourrait donc être intéressante. Elle indique ensuite que 3 critères sont quasiment similaires et pourraient être regroupés (PLU, expropriation/bâti et cadre de vie / bruit). Le monde agricole est une nouvelle foi lésé.

Édouard PARANT, RFF, explique que la difficulté dans les études agricoles est qu'il n'y a pas de réglementation par rapport au passage d'une infrastructure si ce n'est le réaménagement foncier, qui s'intéresse aux effets et non à la préservation.

RFF réfléchira à comment remonter le volet agricole dans ce bloc de six critères.

- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, tient à préciser que le département de l'Hérault s'attache à ne pas exproprier mais à négocier avec la profession agricole.

Patrick LINSALE, RFF, rappelle que 98% des acquisitions chez RFF, dans un projet de ligne nouvelle, sont faites à l'amiable. Le terme « expropriation » dans le tableau de la diapositive 74 sera à changer pas « acquisition de bâti ».

- **Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault**, demande si la loi Grenelle 2 a fléché un avis des Commissions départementales de consommation des espaces agricoles

(CDCEA), notamment concernant l'étalement urbain et une diminution de l'artificialisation des sols. Il souhaite faire remonter la question de l'emprise de l'ouvrage auprès CDCEA.

- **Manoëlle CHAILLOU, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales** répond qu'à l'heure actuelle, les ouvrages routiers ne passent pas en CDCEA ; il s'agit uniquement des documents d'urbanisme et de planification. Par contre un avis peu être donné.

Édouard PARANT, RFF, indique qu'il est demandé à RFF d'estimer dans quelles mesure la création de la ligne peut être une limite d'urbanisation ou au contraire un vecteur d'urbanisation, notamment vis-à-vis des gares.

CONCLUSION DE LA SEANCE

Réseau Ferré de France remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation à cet atelier. Edouard PARANT invite l'assemblée à prolonger le discours autour d'une collation.

Fin de séance à 12h50